

SOCIÉTÉ

Le gouvernement s'engage pour un éolien « responsable »

Consciente de leur impopularité croissante, la ministre de la Transition écologique veut maîtriser les projets.

ERIC DE LA CHESNAIS

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, a annoncé mardi un plan de dix mesures pour faire face aux nuisances de l'éolien.

Xose Bouzas/ Hans Lucas via Reuters connect

ENVIRONNEMENT Recyclage des éoliennes, bridage sonore, réduction de l'impact lumineux. Telles sont trois des dix mesures annoncées ce mardi par la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, qui veut assurer « *un développement maîtrisé et responsable de l'éolien* ». Le gouvernement se devait de réagir face à la montée croissante des anti-éoliens. Même si l'image des éoliennes reste positive au sein de l'opinion publique (63 %) selon le dernier sondage Odoxa-Backbone Consulting, réalisé pour *Le Figaro* fin septembre, leur cote de popularité a baissé de 17 points en deux ans. Par ailleurs, toujours d'après cette enquête, les Français sont désormais majoritaires (53 %) à ne pas vouloir de mâts à côté de chez eux. « *Je sais bien que l'installation de nouveaux parcs d'éoliennes ne se fait pas toujours sans critiques, voire contestations locales, a reconnu la ministre devant des industriels de la filière. Il faudrait être aveugle et sourd pour les ignorer.* »

Contrôle du bruit

Désireux d'apporter une réponse aux nombreuses inquiétudes des riverains quant au démantèlement des parcs arrivant en fin de vie, le plan prévoit également « *une excavation complète des fondations* » et l'installation de « *pales 100 % recyclables* ». « *C'est une mesure intéressante. Jusque-là les pouvoirs publics avaient omis ce point* », commente Fabien Bouglé (1), porte-parole du collectif Touche pas à nos îles, opposé à l'implantation de parcs éoliens au large d'Yeu et Noirmoutier. « *Il aurait fallu aller plus loin ; c'est-à-dire obliger des promoteurs à provisionner dans leurs comptes le vrai coût du recyclage de l'éolien. Lorsque l'éolien ne sera plus subventionné, ces sociétés, dont la plupart sont capitalisées, feront faillite et c'est le contribuable qui paiera le recyclage* », estime-t-il.

Pour lutter contre les nuisances sonores, grief souvent mis en avant par les voisins de mâts tournant à plein régime, le gouvernement prévoit « *un contrôle systématique du bruit à partir du 1er janvier 2022* ». Dans les cas où les seuils autorisés par la loi sont dépassés, « *le plan de bridage peut aller jusqu'à la mise à l'arrêt du parc* ». « *C'est de la poudre aux yeux, c'est le promoteur qui a la main sur les sociétés qui font ces mesures, comme on peut le constater à Échauffour* », déplore Jean-Louis Butré, président de la Fédération environnement durable.

Pour réduire l'impact lumineux la nuit, « *l'orientation des lumières vers le ciel sera généralisée à compter de fin 2021* ». « *Les interventions pour équiper l'ensemble des 9 000 mâts français débuteront dès cette fin d'année, assure Barbara Pompili. C'est indispensable pour la sécurité aérienne, mais il est clair que cet effet "guirlande de Noël" peut s'avérer insupportable lorsqu'on n'a plus jamais accès à la nuit noire.* »

Le plan prévoit aussi la création d'un médiateur de l'éolien, la création d'un fond de sauvegarde du patrimoine financé par les industriels et une cartographie de zones propices à l'éolien. « *Ce sont des mesures sans grande portée* », assure Jean-Louis Butré.

(1) Auteur du livre « *Éoliennes. La Face noire de la transition écologique* » (Éditions du Rocher).